

Constitution EIRL

Pièces à fournir :

- 3 [Formulaires P0](#) entreprise individuelle + 3 intercalaires [PEIRL](#)
- 3 exemplaires originaux de la déclaration d'affectation du patrimoine signée ([modèles](#))

En cas d'affectation d'un bien immobilier

- 3 exemplaires de l'acte notarié relatif à l'affectation du bien immobilier ou d'une partie de celui-ci

Si le(s) bien(s) immobilier(s) sont indivis :

- 3 exemplaires de l'état descriptif de division
- 3 copies du justificatif de publicité au Bureau des hypothèques

En cas d'affectation d'un bien supérieur à 30 000 €

- 3 exemplaires du rapport d'évaluation de la valeur du ou des biens immobiliers (réalisé par un notaire)
- 3 exemplaires du rapport d'évaluation de la valeur du ou des biens (réalisé par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes)

En cas d'affectation d'un bien commun

- 3 exemplaires de l'accord du conjoint commun en bien

En cas d'affectation d'un bien indivis

- 3 exemplaires de l'accord du ou des co-indivisaire(s)

Si inscription au RM uniquement

- Pièces nécessaires à l'immatriculation au Répertoire des Métiers

Si inscription au RM et RCS

- Pièces nécessaires à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Frais :

- 228 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 25,34 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce